

QUESTION 15

A l'heure où les pouvoirs publics souhaitent faire de nos élèves de « véritables citoyens », on constate amèrement que ces derniers font preuve d'une incivilité grandissante. Et ceci en prétextant qu'ils ont des droits, malheureusement en oubliant volontairement leurs devoirs.

Ainsi, le respect envers les enseignants disparaît laissant place à un « rapport de force permanent ». Le plus grave étant que leur comportement dévie bien souvent dans l'inacceptable voir l'intolérable ; des actes qu'ils intègrent dans une certaine normalité.

De ce fait la violence, en l'absence de solutions, s'installe progressivement mais sûrement. La « loi de 1989 », en plaçant l'élève au centre du système éducatif, a généré de multiples dommages. Les Enseignants (avec un grand E) sont devenus des éducateurs spécialisés, des psychologues, des assistants sociaux ; tant de rôles pour lesquels ils n'ont pas été recrutés.

Les enseignants ne pouvant faire face à ces déviances ont vu s'installer le mépris de toute une société envers l'Education Nationale. Il est important de rappeler que leur mission première est « d'Enseigner » et non de « soigner » le malaise de la société .

Le corps enseignant ne peut être responsable de la démission de plus perceptible des familles. De toute évidence, l'autorité parentale semble avoir disparu. Ces mêmes familles n'hésitent plus à dissimuler leur impuissance en colportant des propos inadmissibles (incompétence des enseignants, laxisme,)

En se comportant de la sorte, les parents cautionnent leurs enfants et ne font que les conforter. Donc, à ce stade de la réflexion, il est vraiment déplacé de faire porter le « chapeau » aux enseignants.

Mais alors que pouvons-nous faire ? A ce jour : rien, dans la mesure où la législation ne joue pas en la faveur des enseignants. Ces derniers sont comme « les casques bleus de l'O.N.U » qui observent, subissent sans aucun moyen d'action. Serions-nous face à une institution qui ne serait plus en mesure d'assurer sa mission d'éducation en raison de lois, de règlements inadaptés ou difficilement applicables de peur d'heurter la sensibilité de l'opinion publique ?

C'est évident, ceci constitue de véritables barrières administratives qui, en s'interposant, réduisent à néant tous les combats qui peuvent être menés. L'exemple typique est certainement celui des sanctions pour lesquelles il faut toujours s'interroger sur la faisabilité dans le cadre « légal » ; des obstacles parfois renforcés par une hiérarchie soucieuse de son image de marque. Des failles que les élèves et les familles ne manquent pas d'exploiter .

Il est urgent :

- de rétablir l'autorité des enseignants, en leur laissant des marges de manœuvre plus importantes, en ne les surveillant pas du coin de l'œil, près à saisir la moindre occasion pour qu'ils fassent la « une » des médias qui nourrissent à leur guise la population.
- de mettre les familles devant le fait accompli de leurs enfants afin qu'ils assument, à nouveau, leur rôle de parents en les sanctionnant financièrement au moindre écart de conduite .

Parallèlement, il est important de prévoir un encadrement des élèves par un nombre conséquent de surveillants et d'aide-éducateurs. Ceux-ci devraient être formés préalablement à cette tâche, notamment savoir se faire respecter et mettre de la distance entre eux et les élèves.

Par ailleurs, certains élèves n'ont visiblement plus rien à faire dans le système scolaire, et refusent tout type de travail. Il est essentiel de faciliter pour eux l'entrée en apprentissage : trop peu d'élèves peuvent en bénéficier.

Il est peut-être utopique d'espérer un réel changement qui permettrait de ramener la sérénité au sein des établissements scolaires. En attendant, il faut admettre ces dysfonctionnements et écouter les enseignants qui les vivent quotidiennement. Faute de quoi, l'Ecole Publique, qui a fait la grandeur de notre pays, se dégradera inexorablement.

QUESTION 19

A cette question, la réponse est « NON ». On sait pertinemment, que dans le contexte actuel, autonomie est synonyme de décentralisation. Une politique qui ne peut être que préjudiciable pour le bon fonctionnement des établissements. Une gestion autonome placerait certains chefs d'établissement en position de « chef d'entreprise » avec toutes les conséquences que cela peut entraîner. Les pouvoirs accrus qui seraient accordés aux collectivités territoriales (La Région, le Rectorat...), leur permettraient d'avoir une certaine flexibilité dans les gestions des personnels. De plus une telle situation, en raison des disparités locales, pourrait pénaliser certaines régions socialement et économiquement défavorisées, écartant « la solidarité nationale ». Ainsi, il est évident que la viabilité de certains établissements serait remise en question dans un souci d'économie.

QUESTION 18

Quelles que soient les intentions politiques qui peuvent se tramer, il est important de rappeler que l'école doit rester un « service public ». Sans quoi, les collectivités territoriales laisseraient place à une gestion comptable sans se préoccuper de l'aspect pédagogique qui, à nos yeux, doit rester la priorité.

De ce fait, les diplômes et le recrutement des enseignants doivent rester nationaux. D'autre part, les participants au débat sont majoritairement d'accord pour qu'il n'y ait pas davantage de décentralisation.

Les priorités

1°) Le gouvernement doit rétablir le respect et l'autorité de l'enseignant en lui conférant une législation adaptée qui lui donnerait davantage de pouvoir d'action.

2°) Des sanctions financières devront être appliquées en vue d'une responsabilisation des parents pour lutter efficacement contre l'incivilité, l'absentéisme,

3°) L'éducation doit rester « nationale » !